Nations Unies A/C.3/58/L.9



## Assemblée générale

Distr. limitée 9 octobre 2003 Français Original: anglais

Cinquante-huitième session Troisième Commission

Point 105 de l'ordre du jour Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Argentine, Botswana, Brésil, Chili, Costa Rica, Mexique, Uruguay et Venezuela: projet de résolution

## Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Rappelant le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, et sa vingt-quatrième session extraordinaire, consacrée à la question intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », qu'elle a tenue à Genève du 26 juin au 1er juillet 2000,

Réaffirmant que la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action¹ ainsi que les nouvelles initiatives de développement social adoptées à sa vingt-quatrième session extraordinaire² constituent le cadre général de l'action qui sera menée en faveur du développement social pour tous aux niveaux national et international,

Rappelant la Déclaration du Millénaire<sup>3</sup> et les objectifs qui y figurent en matière de développement, ainsi que les engagements pris lors des grandes conférences, sessions extraordinaires et réunions au sommet organisées par les Nations Unies,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (publications des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Résolution S-24/2, annexe.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir la résolution 55/2.

Rappelant également sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003, intitulée « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social »,

Notant que la Commission du développement social examinera à sa quarantetroisième session en 2005, en tant que thème prioritaire, la question intitulée « Examen des nouvelles mesures de suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale »,

- 1. Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général<sup>4</sup>;
- 2. Réaffirme qu'il est nécessaire de prendre des mesures effectives pour appliquer les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial pour le développement social, qui figurent dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action<sup>1</sup>, lesquels traduisaient l'intention désormais générale de placer l'être humain au centre des objectifs du développement durable et promettaient d'éliminer la pauvreté, de promouvoir le plein emploi et l'emploi productif et de favoriser l'intégration sociale afin de construire des sociétés fondées sur la stabilité, la sécurité et l'équité pour tous;
- 3. Réaffirme également les décisions prises sur les nouvelles mesures et initiatives destinées à accélérer le développement social pour tous, qu'elle a adoptées à sa vingt-quatrième session extraordinaire et qui sont énoncées dans les nouvelles initiatives de développement social<sup>2</sup>;
- 4. Souligne qu'outre les politiques sociales, la réalisation de progrès vers les objectifs du développement, tels que l'élimination de la pauvreté, la justice sociale, l'égalité et l'intégration sociale ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme, exigent des politiques économiques d'accompagnement coordonnées à court et à long terme aux niveaux national et international;
- 5. Souligne également qu'il est nécessaire d'intégrer véritablement les politiques économiques et sociales à tous les niveaux du processus décisionnel, invite le Conseil économique et social à évaluer l'efficacité de cette intégration et à lui faire des recommandations à cet égard, et prie la Commission du développement social d'accorder une attention particulière à cette question lors de ses prochaines sessions:
- 6. *Invite également* les différentes entités du système des Nations Unies de s'employer activement à intégrer les politiques économiques et sociales dans leurs domaines respectifs;
- 7. Souligne à cet égard que le développement social des pays en développement et leur capacité d'appliquer des politiques socioéconomiques intégrées exigent de ces pays qu'ils participent effectivement et activement au processus décisionnel et à l'élaboration des normes au niveau international, y compris au sein des institutions financières internationales, et demande à toutes les institutions internationales de prendre des mesures concrètes à cette fin;

0355066f

<sup>4</sup> A/58/172.

- 8. Réaffirme qu'étant donné l'interdépendance croissante et multiforme de toutes les régions et de tous les pays, une coopération internationale cohérente et renforcée constitue le complément indispensable des efforts des pays en développement visant à promouvoir leur développement social et à réduire la pauvreté, et que cette coopération internationale devrait inclure l'instauration d'un climat économique extérieur favorable et d'une culture de la prévention des conflits et de la paix;
- 9. Constate que le développement social exige la participation active de tous les acteurs au processus de développement, y compris les organisations de la société civile et les grandes et petites entreprises, souligne à cet égard que le principe de la responsabilité est applicable à tous ces acteurs, et demande à l'Organisation des Nations Unies et à ses organismes d'incorporer ce principe dans leurs programmes de travail respectifs;
- 10. Réaffirme que l'éducation, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail, qui sont des éléments indispensables pour la réduction de la pauvreté, l'intégration sociale, l'égalité des sexes et le développement général, devraient être au coeur des stratégies de développement et de la coopération internationale à l'appui des politiques nationales, et encourage les initiatives actuelles du système des Nations Unies visant à favoriser l'emploi des jeunes et l'élaboration de stratégies globales d'emploi;
- 11. Réaffirme également l'appel lancé par le Conseil économique et social en vue de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies, ainsi que les efforts en cours visant à harmoniser les initiatives actuelles consacrées à l'Afrique, et prie la Commission du développement social de continuer à accorder toute l'attention voulue aux aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;
- 12. Prend note avec satisfaction du rôle joué par la Commission du développement social dans le suivi et l'examen de la concrétisation des engagements pris à Copenhague et des nouvelles initiatives adoptées à Genève, réaffirme que la Commission continuera à avoir la responsabilité principale en la matière et encourage les gouvernements, les institutions, fonds et programmes compétents des Nations Unies et la société civile à continuer à appuyer ses travaux;
- 13. Rappelle qu'elle a décidé d'examiner en 2005 les progrès accomplis dans l'exécution de tous les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et la possibilité d'organiser une rencontre importante dans ce contexte, et demande à cet égard à la Commission du développement social de lui communiquer, aux fins d'examen en 2005, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, les principaux résultats de son examen de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et de sa conférence de suivi;
- 14. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale », et prie le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à cette session.

0355066f 3